

PROGRAMME « NOUVELLES INITIATIVES » 2023-2024

Ce concours vise à agir comme un catalyseur pour le démarrage de nouveaux projets de recherche, **c'est-à-dire pour la rédaction d'un protocole de recherche portant sur une problématique originale ou pour le démarrage d'une nouvelle équipe de recherche sur une problématique originale.** Dans les deux cas, on doit démontrer que la problématique étudiée émerge d'un milieu clinique ou aura un impact direct sur le milieu clinique. De plus, il est important de démontrer comment la subvention reçue permettra de soutenir de futurs projets de recherche.

Ce programme n'est pas une subvention pour la réalisation d'un projet de recherche déjà formulé. Cependant, une partie de la subvention pourrait être utilisée pour la réalisation d'une collecte de données pilotes essentielles à un projet de recherche (ou demande de fonds) futur.

Les demandes multi-sites (dont les activités de recherche impliquent plus d'un site de recherche du CRIR) ou inter-axes seront favorisées.

- **Financement** : Le montant maximum est de **10 000 \$ par projet**, pour une période de 18 mois, suite à l'octroi des fonds.



Cette année, la [Fondation Habilitas](#) et le [CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal](#) (CCOMTL) se joignent au CRIR et soutiendront, parmi les projets qui répondront aux critères du programme Nouvelles Initiatives 2023-2024, des projets qui visent spécifiquement les besoins des jeunes et les jeunes adultes entre 21-35 ans.

Nous remercions grandement la Fondation Habilitas et le CCOMTL pour ce soutien à la recherche clinique!

[À propos de la Fondation Habilitas.](#)

Conditions du programme

1. La demande doit être faite par au moins trois personnes, dont au moins un membre chercheur régulier du CRIR et un membre clinicien/intervenant qui travaille dans un des sites du CRIR. Le statut de membre chercheur du CRIR doit être en règle avant le dépôt de la subvention*. Les cliniciennes ou cliniciens qui ne sont pas actuellement membres du CRIR seront invités à le devenir si le projet est retenu.

- Seuls les CV des personnes non-membres du CRIR doivent accompagner la demande.
- Les membres chercheurs réguliers du CRIR peuvent participer à titre de chercheur principal sur plus d'une demande ;
 - Toutefois, à qualité de dossier égale, les projets des chercheurs principaux qui n'ont pas de subvention Nouvelle initiative active seront priorités.
- Dans le but de maximiser les retombées des projets subventionnés, l'équipe pourrait être accompagnée par un coordonnateur ou coordonnatrice de recherche clinique (CRC) ou par la coordonnatrice aux partenariats et à la mobilisation des connaissances du CRIR, selon les besoins, du début à la fin du projet. Si pertinent, la demande peut inclure une description du rôle attendu du CRC ou de la coordonnatrice aux partenariats et à la mobilisation des connaissances du CRIR.

* Pour maintenir votre admissibilité aux [programmes de soutien financier du CRIR](#), il est important d'envoyer tous [les rapports d'activités et redditions de compte](#) ou demandes de prolongation du programme Nouvelles Initiatives en suspens avant de déposer votre nouvelle demande de financement. Pour vous assurer que votre statut de chercheur est en règle, veuillez contacter Sabine Leunens à sleunens.crir@ssss.gouv.qc.ca.

2. La personne autorisée du milieu clinique concerné doit déposer une lettre (ou courriel) avec la demande de subvention. Cette lettre devra démontrer la pertinence et les retombées du projet pour le milieu clinique et préciser la nature de la contribution par l'établissement (en nature ou en argent) s'il y a lieu. **Une collaboration respectueuse demande du temps, veuillez ne pas approcher les CRC et les unités cliniques à la dernière minute.**
3. Le budget proposé devra couvrir les coûts nécessaires à la réalisation du projet de recherche. L'octroi est soumis aux [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#). Par exemple, sont admissibles les coûts liés à l'embauche de personnel de recherche (technicien, assistant de recherche, coordonnateur, étudiant, etc.), de matériel de recherche, de diffusion et de transferts des connaissances. Le budget devra être justifié.
4. Le programme Nouvelles Initiatives sert à octroyer des subventions de démarrage. Ainsi, les demandeurs doivent présenter comment la subvention aidera au développement d'un projet de recherche jusqu'au point où un financement externe pourra être obtenu et/ou pourra mener à un autre projet de plus grande envergure.
5. Les demandeurs s'engagent à mentionner le CRIR et l'établissement partenaire dans toute présentation ou publication en lien avec le projet.

6. Un rapport d'activités (maximum 2 pages et qui peut contenir des photos, vidéos, témoignages) et de reddition de compte doit être transmis au CRIR **6 mois après la fin de la période de financement, soit 24 mois après l'obtention de la lettre d'octroi du projet**, en utilisant le [formulaire du rapport d'activités et reddition de compte](#) disponible sur le site d'internet du CRIR.

Conditions particulières – projets financés par la Fondation Habilitas et le CCOMTL

Parmi les projets répondants à ces critères, la Fondation Habilitas et le CCOMTL financeront des projets :

- Dont au moins l'un des membres chercheurs est affilié au CCOMTL et qui se déroulera au moins en partie à l'un des sites du CCOMTL;
- Visant spécifiquement les besoins des jeunes et des jeunes adultes entre 21-35 ans.

Concernant l'octroi de fonds :

- Les fonds seront déposés dans un compte qui sera créé au CCOMTL, au nom du membre chercheur principal du projet.

Concernant les remerciements rendus lors des activités de dissémination :

- En plus du CRIR et de l'établissement partenaire, l'équipe de recherche s'engage à mentionner la Fondation Habilitas et le CCOMTL et à intégrer leurs logos dans toute présentation ou publication en lien avec le projet.

Des particularités s'appliqueront également au suivi et à la reddition de comptes :

- Plutôt que de remplir le formulaire du rapport d'activité et reddition de compte du CRIR, l'équipe de recherche devra remplir un formulaire de rapport d'activité de 1-2 pages qui sera fourni par la Fondation Habilitas au moment de l'octroi des fonds. Ce formulaire devra être envoyé à la Fondation Habilitas, au CCOMTL et au CRIR, par courriel, à: avigail.aronoff@habilitas.ca; chantal.robillard.mab@ssss.gouv.qc.ca et administration.crir@ssss.gouv.qc.ca;
- De plus, le membre chercheur principal et/ou son équipe devra présenter la démarche et les résultats du projet à la Fondation Habilitas et/ou ses partenaires (une seule présentation);
- Les demandes de prolongation devront être faites au moins 2 mois avant la fin de la période de financement, à la Fondation Habilitas, au CCOMTL et au CRIR, par courriel, à: avigail.aronoff@habilitas.ca, chantal.robillard.mab@ssss.gouv.qc.ca et administration.crir@ssss.gouv.qc.ca.

Consignes pour la rédaction de la demande

1. Description du projet de recherche

L'équipe de recherche doit soumettre une description du projet* de **4,5 pages maximum, excluant les annexes** (marges de 2 cm; interligne simple; Times New Roman 12 ou Arial 11). Note : un maximum de 4 pages est permis pour la rédaction d'un texte en anglais.

Le projet doit décrire clairement :

- **Contexte et justification**
- **Objectifs**
- **Méthodologie**
- **Retombées** pour la clinique et la recherche (en outre, indiquez comment ce financement vous permettra d'appliquer à d'autres concours)
- **Contributions** et rôle de chaque membre de l'équipe (indiquez, si pertinent, le rôle attendu du CRC ou du coordonnateur aux partenariats et mobilisation des connaissances du CRIR)
- **Composante multisite et/ou inter-axe** (indiquez en quoi le projet implique plusieurs sites et/ou axes du CRIR; ou, si ce n'est pas possible ou pas utile pour le projet, fournissez une brève justification)
- **Faisabilité** du projet et échéancier
- **Plan de mobilisation des connaissances**

2. Annexes :

- Budget détaillé (incluant les contributions des partenaires s'il y a lieu), justification du budget et références.
- Lettre(s)* de la ou des personnes autorisées des milieux cliniques concernés.

* La ou les personnes autorisées des milieux cliniques concernés doivent soumettre une lettre (ou courriel) avec la demande de subvention. Cette lettre doit illustrer clairement les besoins cliniques, doit démontrer la pertinence et l'impact du projet sur le milieu clinique (c'est-à-dire comment les cliniciens utiliseront les résultats de la recherche), et doit préciser la nature de la contribution institutionnelle (en nature ou en espèces), le cas échéant.

→ Joindre la **description du projet et les annexes** en un seul PDF.

3. Curriculum vitae

- CV des personnes non-membres du CRIR (incluant ceux des cliniciens ou cliniciennes qui ne seraient pas encore membre du CRIR).

→ Insérer **tous les CV** dans un seul PDF.

4. Équité – Diversité – Inclusion (EDI)

- Indiquez comment vous avez tenu compte de l'EDI dans votre projet.

→ **150 mots maximum** - dans la zone de texte du formulaire de soumission.

NOTE

- ❖ Il est fortement conseillé de consulter le formulaire de soumission et la grille d'évaluation avant et pendant la préparation de votre demande.

- ❖ Les demandes incomplètes ou ne respectant pas le nombre de pages demandé ne seront pas évaluées.
 - ❖ [Grille d'évaluation NI 2023-2024 \(Excel\)](#) – pour consultation
 - ❖ **Guide pour référence EDI :**
Pour vous aider, nous vous recommandons de consulter :
 - la **formation EDI** « Mieux comprendre les bases de l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) dans le milieu de la recherche universitaire » qui fut présentée au CRIR par Bibiana Pulido du RIQEDI sur notre [chaîne YouTube](#)
 - la **stratégie du FRQS en matière d'équité, de diversité et d'inclusion**
 - les **Ressources des IRSC en matière d'équité, de diversité et d'inclusion**
-

VEUILLEZ COMPLÉTER VOTRE DEMANDE EN UTILISANT LE FORMULAIRE DE SOUMISSION EN LIGNE

- **Formulaire de soumission :** <https://crir.ca/chercheurs-et-intervenants/programmes-soutien-a-la-recherche/formulaire-soumission-nouvelles-initiatives-2023-2024/>
- La date limite pour soumettre votre projet est le **15 février 2024, 16 h.**
 - Toutes les thématiques seront considérées.

Note : Il est possible de compléter le formulaire, de l'enregistrer et de le finaliser plus tard.
